



Mulhouse, le 26 juin 2009

Madame l'Inspectrice d'Académie,

A la lecture des documents de travail qui nous ont été communiqués, nous constatons un certain nombre d'irrégularités.

### 1) Documents de la seconde phase informatisée

- des maintiens de droit (T2, ZEP, ASH...) n'ont pas été opérés, contrairement à votre circulaire départementale
- des collègues ayant demandé un poste précis au 1er mouvement ne l'ont pas obtenu au 2<sup>nd</sup> alors qu'il était vacant et qu'ils avaient le plus fort barème
- concernant les postes fractionnés entiers, une priorité a été donnée aux vœux de zone au détriment des vœux fixes

### 2) Documents de travail concernant les propositions d'affectations manuelles

- la communication par l'administration de documents de travail aux collègues avant la tenue de la CAPD est une première
- sur les temps partiels : les propositions ne tiennent pas compte des informations que détiennent les partenaires sur les situations personnelles et pédagogiques
- l'attribution des mi-temps fléchés français pénalise la vie familiale des jeunes collègues allant également à l'encontre de l'intérêt des écoles

### 3) Méthode d'attribution des postes aux personnels victimes d'une fermeture en juin

La règle de mouvement en vigueur dans le département du Haut Rhin n'est pas respectée, à savoir la nomination en commission sur une liste de postes vacants

### 4) Communication des documents de travail

Le délai de 8 jours n'est pas respecté

**5) Les décisions du groupe de travail mouvement de nommer en manuel les personnels** victimes de fermeture en juin, de pourvoir les postes de direction vacants, et de procéder par la suite à une phase manuelle au mois d'août pour les autres personnels ne sont pas respectées, puisque vous procédez à une phase manuelle accolée à la phase informatique.

Au vu de ces remarques, les représentants du personnel demandent :

- Le réexamen de toutes les situations (phase informatique et manuelle)
- La tenue de la CAPD sur un temps suffisant à l'examen sérieux, transparent et intègre des nominations
- La communication du procédé informatique de nomination sur zone

Nous souhaitons votre réponse avant d'examiner l'ordre du jour de la CAPD

François FROEHLY  
Véronique HAEFFLINGER  
Amaury SCHIFFLI  
Carmen TOLLE